

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017  
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 27 février 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 février 2017  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 10*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2017-97), M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés : M. Alain PAGANO, M. Luc BELOT, Mme Laure REVEAU et M. Vincent DULONG.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à M. Alexandre VILLALONGA (à partir de la DEL-2017-98)

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB

M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY

Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT

M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Maxence HENRY



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> mars 2017**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017**  
**N° 1 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2017-54*

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances**

**Débat d'orientations budgétaires**

*Rapporteur : Emmanuel CAPUS,*

**EXPOSE**

**■ Introduction**

---

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 2312-1), un débat sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget. La récente loi NOTRe et le décret du 24 juin 2016 ont complété cet article du CGCT en ajoutant une présentation obligatoire des orientations en matière de ressources humaines lors de ce débat budgétaire.

En conformité avec ces éléments, les orientations budgétaires 2017 seront donc structurées autour de 2 rapports de la manière suivante :

**Un rapport sur les orientations financières reprenant :**

**I. Projet de mandat et stratégie financière associée**

1. Angers : Ville en mouvement
2. Bilan à mi-mandat de la mise en œuvre de la stratégie financière

**II. Eléments pluriannuels 2017-2020 : Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement**

1. Une projection des niveaux d'épargne et d'endettement envisagés sur 3 ans
2. Une présentation des engagements pluriannuels via le Plan Pluriannuel d'Investissement

**III. Principales hypothèses du projet de BP 2017**

1. Préambule méthodologique : passage en Communauté Urbaine et lecture du budget 2017
2. Evolution des recettes et des dépenses de fonctionnement
3. Les principales hypothèses du projet de BP 2017 : évolution des dépenses et des recettes d'investissement

**IV. Informations sur la structure et la gestion de l'encours de dette**

**V. Orientations stratégiques dans le domaine des ressources humaines**

**Un rapport annexe dédié aux ressources humaines comprenant :**

1. Orientations stratégiques dans le domaine des ressources humaines
2. Un point sur la structure des effectifs
3. Des éléments autour des conditions de rémunération et de la durée effective du travail
4. Le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire

## I- Projet de mandat et stratégie financière associée

### ■ Angers : Ville en mouvement

---

Après le temps de la concertation et des études, l'année 2017 marque le lancement des travaux liés aux projets structurants du mandat.

Les travaux concernant **Cœur de Maine** vont débiter dans les prochains mois avec comme objectif de reconquérir les berges de la Maine. Ce projet associé au réaménagement du secteur **Quai Saint Serge** (avec notamment la **nouvelle patinoire**) renforce la mutation en profondeur annoncée pour ce secteur de notre Ville. D'autres quartiers vont également voir des changements majeurs se concrétiser dans les mois qui viennent. C'est le cas des quartiers **Belle Beille, Monplaisir et des Hauts de Saint Aubin** avec le début ou la poursuite des **actions de rénovation urbaine**. La **rénovation d'une place** de quartier chaque année au cours du mandat participera également à ce renouveau de nos quartiers.

Cette seconde partie du mandat sera aussi marquée par la **rénovation du Centre des Congrès**, la **végétalisation du cœur de Ville** ou encore la finalisation de **l'ensemble Cours Saint Laud** qui auront tous comme vocation de renforcer l'attractivité touristique et le dynamisme économique de notre territoire.

L'ensemble de ces projets associés à d'autres projets structurants (la mise en place de la seconde ligne de tramway, la réhabilitation du parc des sports de la Baumette, la nouvelle Maison de Quartier du Lac de Maine...) sont pleinement en cohérence les uns avec les autres et forme la structure de notre action d'aménagement.

Bien évidemment, cette seconde phase du mandat va engendrer des besoins de financement plus conséquents qu'en 2015 ou 2016. Pour autant, **notre engagement de ne pas augmenter les impôts sur le mandat sera scrupuleusement respecté.**

**La résolution de cette équation budgétaire**, qui va perdurer jusqu'à la fin du mandat, **a été anticipée** grâce à la mise en œuvre, depuis plus de deux ans, d'une stratégie financière exigeante mais cohérente avec le projet porté par notre collectivité.

Pour mémoire, cette stratégie repose sur 3 grands piliers indispensables pour garantir la capacité d'actions de la collectivité à moyen et long terme :

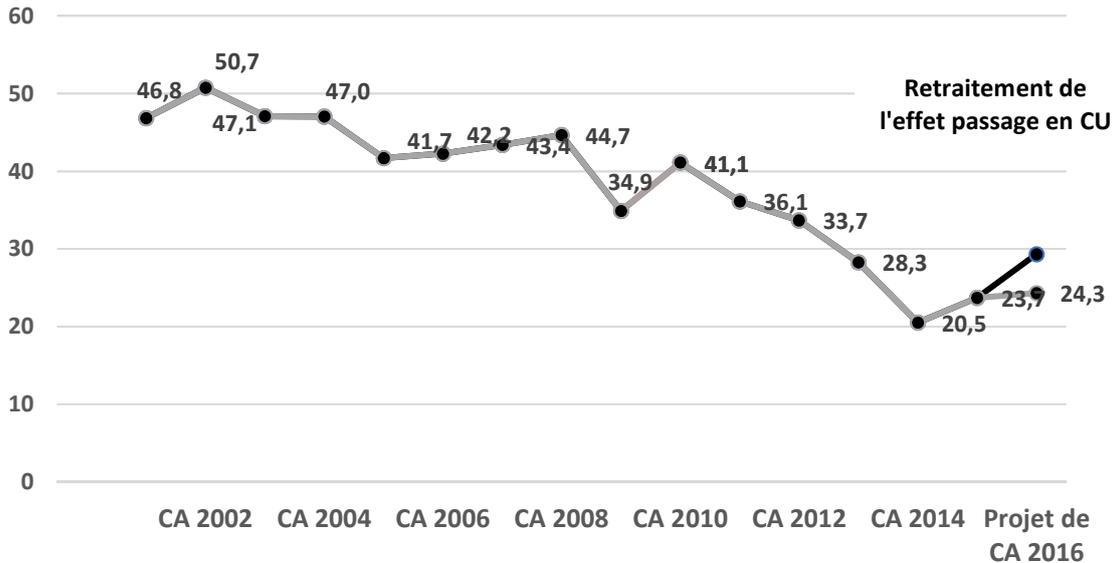
- **Préserver l'épargne afin de respecter l'équilibre du budget en :**
  - contenant l'évolution des dépenses de fonctionnement,
  - compensant le prélèvement sur la DGF par l'Etat de 73 M€ (entre 2014 et 2020) en recherchant toutes les opportunités de financement (gestion dynamique du patrimoine, recherche de subventions),
- **Soutenir un niveau d'investissement volontariste pour structurer et dynamiser notre territoire sans augmenter les impôts,**
- **Limiter l'évolution de la dette durant le mandat au niveau moyen des collectivités de la strate et bénéficier des taux historiquement bas,**

■ **Bilan à mi-mandat de la mise en œuvre de cette stratégie**

**Préserver l'épargne afin de respecter l'équilibre du budget**

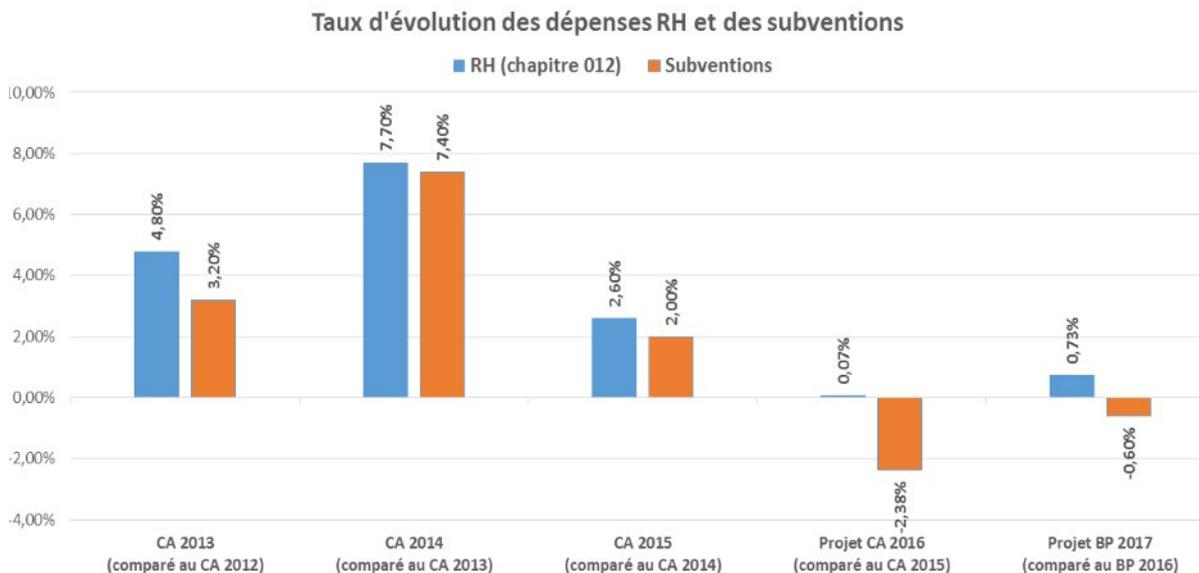
Les mesures financières correctrices engagées depuis 2014 ont porté leurs fruits en 2015 et 2016 et permis d'enrayer la chute des niveaux d'épargne constatée ces dernières années.

**Evolution de l'épargne brute depuis 2006**



Cette amélioration des épargnes s'est opérée dans un contexte de fortes contraintes sur nos recettes. La Contribution au Redressement des Finances Publiques décidée par le Gouvernement pèse pour 73 M€ sur le mandat. Nous faisons en sorte de surmonter cette contrainte en grande partie grâce à **la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement dans le cadre d'une démarche partagée** (la Relecture des politiques publiques honorée par le Prix Territoria d'or 2016).

Une illustration de ces résultats est le suivi des taux d'évolution des dépenses RH et de subventions sur la période 2013-2017 :



**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017**  
**N° 1 (dans l'Ordre du Jour)**

**Soutenir un niveau d'investissement volontariste pour structurer et dynamiser notre territoire sans augmenter les impôts,**

Même si l'année 2017 marque le lancement des travaux liés aux projets structurants du mandat, les années 2014 à 2016 ont déjà portés près de **170 M€** de dépenses **pour dynamiser notre territoire** (chiffres CA 2014, CA 2015 et projet de CA 2016 hors dette).

Pour finaliser le projet de mandat, la période 2017-2020 devrait voir environ **227 M€** supplémentaires d'investissement irrigués notre territoire pour permettre la poursuite de son développement.

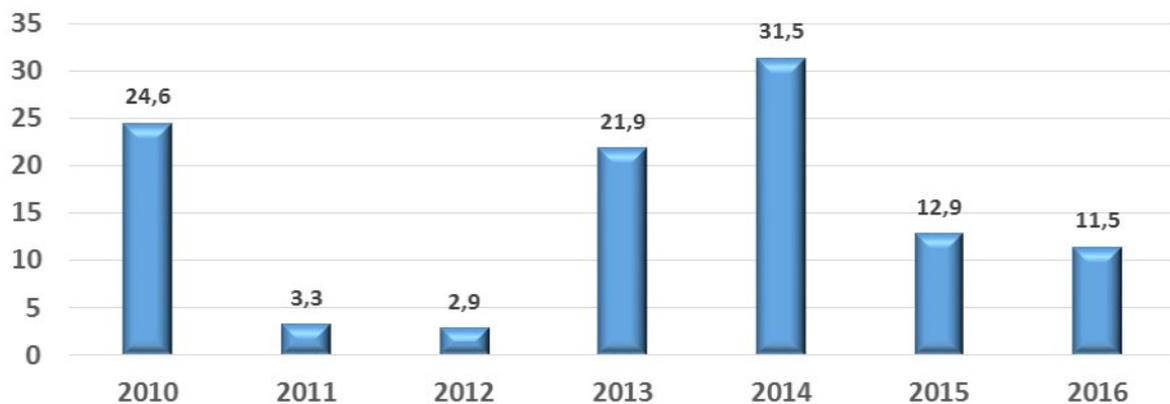
Compte tenu du niveau significatif des investissements portés sur ce mandat (environ **400 M€**), **les efforts de gestion mentionnés ci-dessus sont indispensables. Au moment du CA 2016, nous verrons que le résultat, après 2 ans et demi de responsabilité, atteint 19 M€. Nous avons donc généré 20 M€ d'efforts.** Ils seront totalement réinjectés dans le financement de nos investissements. Pour mémoire au CA 2013, le résultat de clôture de notre budget était négatif de près d'1 M€.

Cette action sur nos dépenses courantes nous permet ainsi de garantir la capacité d'actions de la collectivité à moyen et long terme.

**Limiter l'évolution de la dette durant le mandat au niveau moyen des collectivités de la strate et bénéficier des taux historiquement bas.**

Pour compléter ce financement des investissements structurants, le recours à l'emprunt est également un levier notamment en cette période de taux historiquement bas. A titre de bilan, le graphique ci-après présente la variation de l'encours depuis 2010 et illustre le caractère maîtrisé et responsable du niveau d'endettement dans notre collectivité ces deux dernières années.

**Variation de l'encours de dette par année depuis 2010**



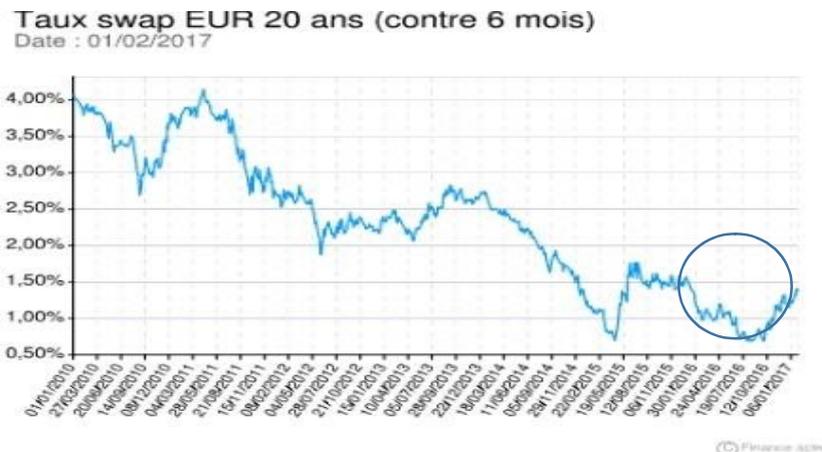
Pour les quatre années à venir et le besoin de financement s'accroissant, ce recours se fera avec la double contrainte suivante :

- Au global et sur la période 2017-2020, l'endettement supplémentaire devrait être proche des **70 M€**. Cet endettement supplémentaire de 70 M€ sera à comparer au 227 M€ d'investissement prévus.
- L'encours de la ville devra rester **dans la moyenne basse des villes de sa strate.**

Au final, cette stratégie financière nous permet de financer nos investissements grâce aux économies de gestion tout en préservant notre capacité d'actions sur le moyen terme sans augmenter les impôts.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017**  
**N° 1 (dans l'Ordre du Jour)**

Même si cette stratégie est cohérente, elle n'en est pas moins adaptable dans sa mise en œuvre notamment au regard des de la remontée des taux longs constatée sur les marchés financiers.



Nous anticipons que cette remontée des taux longs va se prolonger sur les deux ans qui viennent. Cet élément nous incite donc à deux actions complémentaires pour ce projet de BP 2017:

- mobiliser plus de financement bancaire que nécessaire au premier semestre 2017 pour bénéficier d'un niveau de taux plus faible qu'en 2018. A titre d'illustration, obtenir 10 M€ de prêt sur 20 ans à 2 % en 2017 au lieu de 2,5 % en 2018 nous coûterait 0,15 M€ de plus d'intérêts d'avril à décembre 2017 mais nous ferait gagner plus de 0,5 M€ sur la durée de vie du prêt.
- ne pas mobiliser en totalité le fruit de nos efforts de gestion (19 M€) lors du Budget supplémentaire 2017 mais le réserver majoritairement pour 2018, année où le besoin de financement sera le plus conséquent,

A noter que ces actions autour de notre stratégie d'endettement s'inscrivent dans la continuité de celles réalisées fin 2016 en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations qui nous ont permis d'anticiper la réservation d'enveloppes de financement pour 2017 à des conditions avantageuses voire exceptionnelles :

- 6,5 M€ à 1,5 % sur 20 ans,  
(contre 2 % affiché début février 2017 par certains établissements bancaires),
- 2 M€ de prêt à taux 0 % sur 20 ans.

## II- Eléments pluriannuels 2017-2020 : Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement

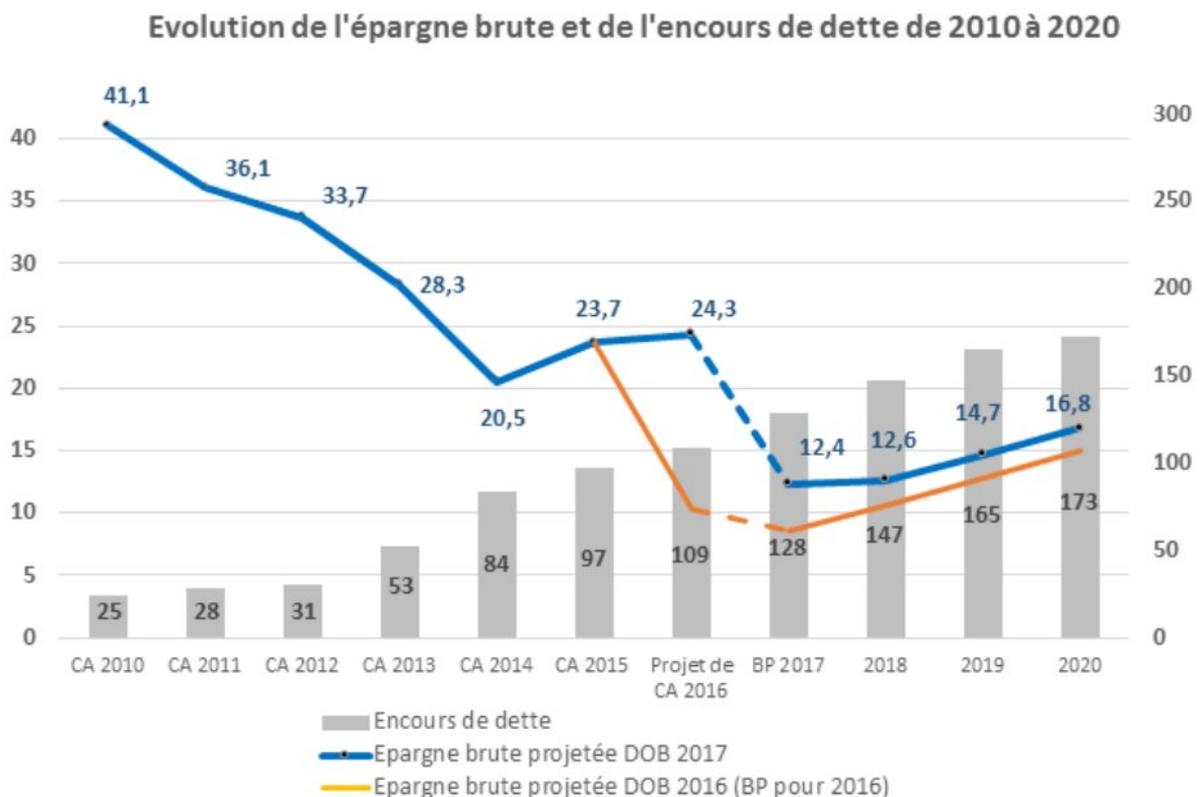
### ■ Dans un contexte incertain, une prospective financière 2017-2020 responsable

Compte tenu d'un environnement incertain tant en termes de croissance économique que de politique de maîtrise des dépenses publiques par l'Etat, l'exercice de prospective budgétaire a pour objectif de dégager les grandes tendances du budget principal pour les années à venir sur la base d'hypothèses réalistes :

- Evolution des dépenses RH : inférieure à 1%,
- Charges générales : - 2 %,
- Autres frais de fonctionnement : 0%,
- Baisse de la DGF identique en 2017 et 2018,
- 227 M€ de charges d'investissement sur le budget principal entre 2017 et 2020.

Les principaux enseignements à fin 2020 de cette étude prospective permettent d'envisager les niveaux d'épargne et d'endettement suivants sur les 3 prochaines années :

1. Une épargne brute qui s'améliore grâce aux efforts de gestion
2. Une augmentation de la dette sur le mandat (de 84 M€ fin 2014 à 173 M€ fin 2020) à relativiser :
  - Un maximum de 100 M€ de dette supplémentaire pour 400 M€ d'investissement financés,
  - la ville resterait dans la moyenne basse des villes de sa strate.



**Pour mémoire**, entre 2016 et 2017, la grille de lecture du graphique évolue dans la mesure où à partir de 2017 l'approche budgétaire retenue correspond au format d'un budget primitif (les cessions ne sont pas imputées en fonctionnement mais en investissement).

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017**  
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

**■ Plan pluriannuel d'investissement 2017-2020**

Cette prospective est réaliste et s'appuie sur un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2017-2020 déclinant notre volonté de maintenir un niveau d'investissement adapté sans pour autant aller au-delà de nos capacités financières. Les deux tableaux ci-dessous présentent par politique sectorielle et par opération les principaux engagements financiers à venir pour notre collectivité.

**Présentation par politique sectorielle**

Politique sectorielle	Projet BP 2017	2018	2019	2020	Total 4 années
Urba. logement aménag. urbain	12 599 483	13 431 000	10 986 000	15 361 000	52 377 483
Activités sportives et loisirs	16 404 350	17 197 950	14 454 950	4 067 950	52 125 200
Pilotage mutualisé politiques	11 635 100	11 653 100	11 636 000	11 392 000	46 316 200
Dév. économique et du tourisme	2 785 000	13 560 000	4 360 000	210 000	20 915 000
Voirie et espaces publics	3 978 365	4 080 000	4 080 000	2 580 000	14 718 365
Educ enfance famille formation	1 831 700	2 101 700	3 501 700	4 711 700	12 146 800
Parcs, jardins et paysages	4 197 000	2 596 000	2 501 000	2 329 000	11 623 000
Citoyenneté & vie de quartiers	3 661 500	590 000	190 000	0	4 441 500
Actions culturelles patrimoine	1 711 462	955 000	855 000	815 000	4 336 462
Propreté urbaine	690 000	653 000	653 000	653 000	2 649 000
Partenaires politique sociale	600 000	865 000	365 000	365 000	2 195 000
Prévention et sécurité	525 000	548 000	40 000	40 000	1 153 000
Déplacements	1 000 000	50 000	50 000	50 000	1 150 000
Rayonnement et coopérations	100 000	100 000	100 000	100 000	400 000
Protection de l'environnement	47 000	91 000	91 000	91 000	320 000
Attract. commerciale & artisa.	28 000	48 000	48 000	48 000	172 000
Relations avec les usagers	72 000				72 000
<b>Total général Hors dette</b>	<b>61 865 960</b>	<b>68 519 750</b>	<b>53 911 650</b>	<b>42 813 650</b>	<b>227 111 010</b>

**Présentation des principales opérations : 14 opérations pour les 2/3 du PPI total**

Opérations	Projet BP 2017	2018	2019	2020	Total 4 années
Nouvelle patinoire - Création	4 499 000	11 330 000	10 637 000	3 534 000	30 000 000
Coeur de Maine - Centre Maine	5 000 383	8 100 000	4 100 000	6 045 000	23 245 383
Centre des congrès - Réhabilitation	1 790 000	13 350 000	4 150 000	0	19 290 000
Travaux Bâtiments Ville	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	18 000 000
Refactorations - Moyens informatiques	1 900 000	3 236 000	3 430 000	3 200 000	11 766 000
Fonds de concours Voirie	2 346 000	3 500 000	3 500 000	2 000 000	11 346 000
ZAC Capucins	3 000 000	2 050 000	1 900 000	1 450 000	8 400 000
Parc des Sports de la Baumette	5 157 400	1 450 000	650 000	170 000	7 427 400
Acquisitions foncières	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	6 800 000
Stade Jean Bouin - Tribune Colombier	4 000 000	2 000 000	0	0	6 000 000
Végétalisation coeur de ville	2 125 000	732 000	722 000	500 000	4 079 000
Masion de Quartier Lac de Maine	3 370 000	500 000	100 000	0	3 970 000
ZAC Verneau	1 000 000	750 000	750 000	1 075 000	3 575 000
Autres stades (Frémur, Baraterie...)	1 220 000	1 000 000	250 000	0	2 470 000
<b>Total principales opérations</b>	<b>41 607 783</b>	<b>54 198 000</b>	<b>36 389 000</b>	<b>24 174 000</b>	<b>156 368 783</b>
<b>% du PPI complet</b>	<b>67%</b>	<b>79%</b>	<b>67%</b>	<b>56%</b>	<b>69%</b>

Compte tenu du niveau des investissements sur les 3 prochaines années (environ 55 M€ par an en moyenne), ces perspectives financières nous obligent également à envisager de façon durable un encadrement étroit des dépenses de fonctionnement afin de conserver un minimum d'autofinancement de l'investissement.

### III- Principales hypothèses du projet de BP 2017

#### ■ Les principales projections 2017 conformes au chemin tracé

Quelques traits marquants caractérisent ce projet de budget 2017:

- **Une baisse des dépenses de fonctionnement** (-0,2%) avec une maîtrise de la masse salariale (+0,7%) et ce malgré des contraintes externes fortes (revalorisation du point d'indice, Parcours Professionnel Carrière et Rémunérations...)
- **Une progression des recettes de fonctionnement** (+ 0,6%) :
  - grâce notamment à la progression des allocations compensatrices (+1,3 M€), le transfert de la taxe d'électricité (+2,3 M€) et les dividendes de la SOCLOVA (+2 M€),
  - malgré une nouvelle baisse de la DGF liée à la Contribution au Redressement des Finances Publiques (- 1,9 M€).
- **Un autofinancement brut à 14.6 M€** (soit 12% de plus qu'en 2016) et **un autofinancement net qui s'améliore de près de 1,5 M€**,
- **un emprunt d'équilibre à 27 M€ contre 18 M€ 2016** conformément à notre stratégie d'endettement et à nos anticipations d'évolution des taux long terme.

#### Fonctionnement

RECETTES				
	BP 2016	BP 2017	Ecart	%
Taxe foncières et d'habitation	97 970	96 970	-1 000	-1,0%
DGF (Dotation Forfaitaire, DSU, DNP)	49 350	48 160	-1 190	-2,4%
Attribution compensation et DSC	14 744	10 671	-4 073	-27,6%
Autres recettes (Produits d'exploitation, produit des services ...)	54 458	61 916	7 458	13,7%
<b>Sous total</b>	<b>216 522</b>	<b>217 717</b>	<b>1 195</b>	<b>0,6%</b>

DEPENSES				
	BP 2016	BP 2017	Ecart	%
Personnel (chap 012)	114 131	114 969	838	0,7%
Subventions	42 298	42 044	-254	-0,6%
Autres dépenses	47 100	46 038	-1 062	-2,3%
<b>Sous total</b>	<b>203 529</b>	<b>203 051</b>	<b>-478</b>	<b>-0,2%</b>
<b>Autofinancement Brut</b>	<b>12 993</b>	<b>14 666</b>	<b>1 673</b>	<b>12,9%</b>
Intérêts (hors ICNE)	2 570	2 310	-260	-10,1%
<b>Epargne brute</b>	<b>10 423</b>	<b>12 356</b>	<b>1 933</b>	<b>18,5%</b>
Capital	6 855	7 332	477	7,0%
<b>Autofinancement net</b>	<b>3 568</b>	<b>5 024</b>	<b>1 456</b>	<b>40,8%</b>
Total Annuité (C+I)	9 425	9 642	217	2,3%

#### Investissement

FINANCEMENT				
	BP 2016	BP 2017	Ecart	%
Autofinancement	3 568	5 024	1 456	41%
Autres recettes (FCTVA, subventions ...)	25 044	29 998	4 954	20%
Emprunt	17 797	26 844	9 047	51%
Gestion déléguée voirie	15 148	12 638	-2 510	-17%
<b>Total</b>	<b>61 557</b>	<b>74 504</b>	<b>12 947</b>	<b>21%</b>

DEPENSES				
	BP 2016	BP 2017	Ecart	%
Dépenses d'équipement	46 679	61 866	15 187	33%
Gestion déléguée voirie	15 148	12 638	-2 510	-17%
<b>Total</b>	<b>61 827</b>	<b>74 504</b>	<b>12 677</b>	<b>21%</b>

#### ■ Les évolutions suite au passage en Communauté Urbaine et aux ajustements des attributions de compensation

La structure de ce projet de budget primitif 2017 est encore marquée par quelques changements de périmètre de BP à BP liés au passage en Communauté Urbaine. Même s'ils restent beaucoup plus réduits que ceux de 2016, ces ajustements méritent d'être mentionnés et gardés en mémoire pour la suite de la lecture du document.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017**  
**N° 1 (dans l'Ordre du Jour)**

Il s'agit :

- du transfert de la taxe d'électricité d'Angers Loire Métropole vers la Ville : 2,3 M€ de recettes en plus par rapport au BP 2016,
- de la prise en charge par ALM de la contribution de la Ville au budget annexe transports: 1,7 M€ de dépenses en moins pour le budget principal de la Ville,

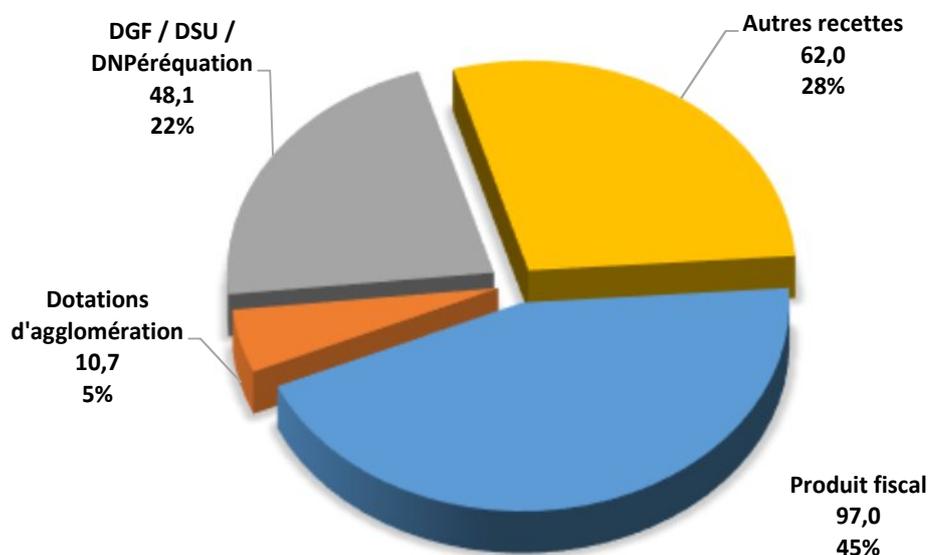
Au final, ces deux éléments sont compensés par une baisse de notre attribution de compensation de 4 M€ qui garantit ainsi **la neutralité** du dispositif pour le budget de la Ville d'Angers et de la CU.

## ■ Structure et évolution des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

	BP 2016	BP 2017	% BP 2017/ BP 2016
Produit fiscal	98,0	97,0	-1,1%
Dotations d'agglomération	14,7	10,7	-27,2%
DGF / DSU / DNPéréquation	49,3	48,1	-2,5%
Autres recettes	54,5	62,0	13,7%
<b>Total</b>	<b>216,5</b>	<b>217,7</b>	<b>0,6%</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT en M€



#### Produit fiscal

Compte tenu de l'engagement de l'équipe municipale de ne pas augmenter les taux d'imposition, nos estimations sur la fiscalité sont construites sur la base d'une croissance prudente des bases fiscales notifiées en 2016 de 0,4% de variation nominale et 0,6% de variation physique. Les services fiscaux nous ont informé du produit fiscal définitif de **95,95 M€** sur 2016.

A partir de ces hypothèses, les recettes générées par la fiscalité ménages approcheraient les **97 M€ pour ce projet de BP 2017**.

En terme d'évolution, ce projet de BP 2017 fait donc apparaître une baisse d'environ 1 M€ par rapport aux prévisions du BP 2016 (98 M€).

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017**  
**N° 1 (dans l'Ordre du Jour)**

Cet écart d'1 M€ est moins liée aux projections 2017 qu'au niveau trop élevé de la prévision 2016. Pour mémoire, cette prévision du BP 2016 a été réalisée dans un contexte législatif flou qui ne nous permettait pas de chiffrer les impacts du dispositif d'exonération décidé par l'Etat pour neutraliser les effets de la suppression de la ½ part fiscale pour les personnes veuves.

La notification des produits fiscaux 2016 nous avait permis de rectifier ces éléments à la baisse au cours du budget supplémentaire de juin 2016.

**Dotations d'Agglomération**

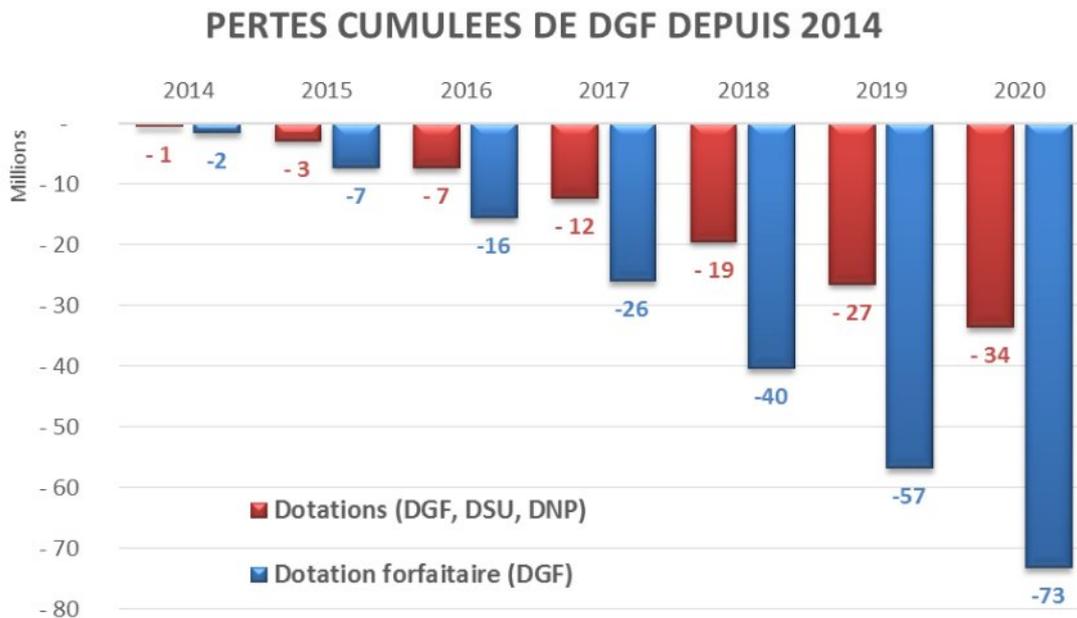
Ce poste comprend à la fois la dotation de solidarité communautaire et l'attribution de compensation. Si la première reste stable à 6 M€, la seconde est particulièrement impactée par les ajustements liés à la création de la Communauté Urbaine. Le montant de l'attribution de compensation de BP à BP diminue ainsi de 4 M€ pour compenser les transferts de recettes et de charges de la Ville vers la Communauté Urbaine.

Ces évolutions sont retracées dans la partie «les évolutions suite au passage en Communauté Urbaine et aux ajustements des attributions de compensation ».

**DGF : dotation forfaitaire, dotation de solidarité urbaine, dotation nationale de péréquation**

La DGF, principale dotation des collectivités locales, est depuis 2014 ponctionnée du montant de la Contribution au Redressement des Finances Publiques. Avec l'aide d'un cabinet spécialisé, nous avons simulé l'évolution de la DGF sur le mandat (à réglementation constante) en intégrant la dotation de solidarité urbaine dont bénéficierait Angers avec l'application de la réforme adoptée par la loi de Finances 2017.

La perte cumulée de DGF (graphique ci-dessous) serait donc entre 2014 et 2020 de **34 M€** soit la moitié des investissements 2017 projetés pour la collectivité. Même si notre collectivité contribuera bien pour **73 M€** au titre de la contribution au redressement des finances publiques, l'évolution favorable de la dotation de solidarité urbaine vient atténuer cette baisse importante.



**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017**  
**N° 1 (dans l'Ordre du Jour)**

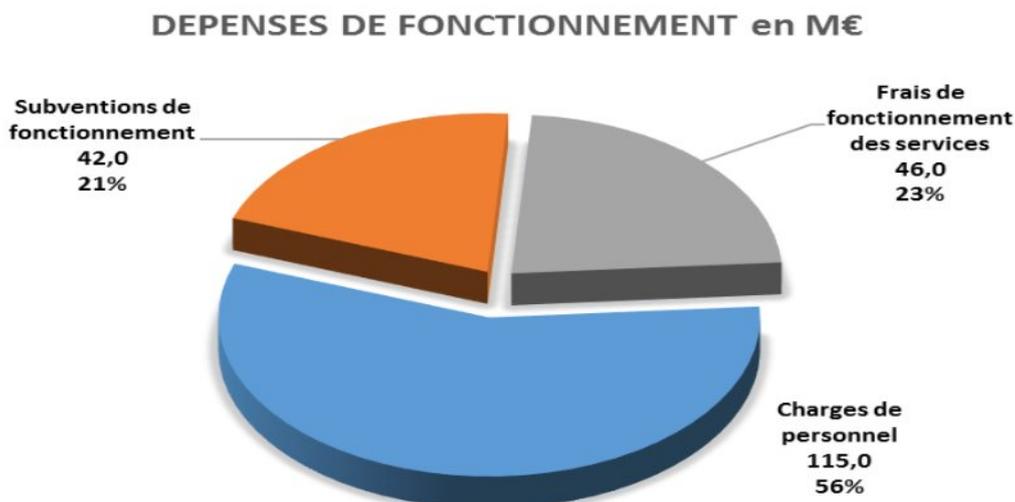
**Les autres recettes**

Les autres recettes sont constituées des autres dotations et impôts, des recettes d'exploitation, des recettes exceptionnelles, des produits financiers, etc... Il est projeté une hausse de 14,2 % soit 7,6 M€. Les principales recettes subissant des évolutions :

- Le niveau des allocations compensatrices de fiscalité devrait augmenter de **1,3 M€**. Cette hausse s'inscrit dans la continuité des mouvements autour de la suppression de la ½ part fiscale par l'Etat pour les personnes veuves.
- Comptabilisé lors du BP 2016 dans le budget d'Angers Loire Métropole, le produit de taxe d'électricité 2017 est prévue dans ce BP 2017 côté Ville d'Angers pour **2,4 M€**.
- La comptabilisation des dividendes de la SOCLOVA pour 2017 est projeté à hauteur de **2 M€**.

**■ Structure et évolution des dépenses de fonctionnement**

	BP 2016	BP 2017	% BP 2017/ BP 2016
Charges de personnel	114,1	115,0	0,7%
Subventions de fonctionnement	42,3	42,0	-0,6%
Frais de fonctionnement des services	47,1	46,0	-2,3%
<b>Total</b>	<b>203,5</b>	<b>203,1</b>	<b>-0,2%</b>



**Les orientations en matière de ressources humaines et de gestion des emplois et des compétences**

L'évolution du chapitre 012 « dépenses de personnel » est maîtrisée avec une évolution globale de 0,73% malgré les mesures de revalorisation décidées par l'Etat.

Cette dimension stratégique des ressources humaines est présentée à la fin du présent rapport puis détaillée dans le rapport annexe dédié.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017**  
**N° 1 (dans l'Ordre du Jour)**

**Les subventions de fonctionnement et les participations**

Les subventions de fonctionnement diminuent de – 0,6 % passant de 42,3 M€ à 42 M€. Cette situation comptable globale masque des situations différenciées (pas de baisse de la subvention au CCAS notamment).

**Les frais de fonctionnement des services**

Les frais de fonctionnement sont projetés avec une diminution de BP à BP de 1.1 M€ (-2,3%). Cette baisse tient compte du passage en Communauté Urbaine et marque les efforts de gestion des services.

**■ Dépenses d'investissement**

---

Le projet de budget pour 2017 prévoit des dépenses d'investissement de 74,5 M€. Ce montant retraité de la gestion déléguée de la compétence voirie (12,6 M€) est de 61,8 M€.

Le projet de programme d'investissement 2017 s'est construit sur la base des principales opérations suivantes:

<b>Principales opérations d'investissement</b>	<b>Projet BP 2017</b>
Parc des Sports de la Baumette	5 157 400
Coeur de Maine - Centre Maine	5 000 383
Nouvelle patinoire - Création	4 499 000
Stade Jean Bouin - Tribune du Colombiers	4 000 000
Maison de Quartier - Lac de Maine	3 370 000
ZAC Capucins	3 000 000
Fonds de concours Voirie	2 346 000
Végétalisation coeur de ville	2 125 000
Centre des congrès - Réhabilitations	1 790 000
Acquisitions foncières	1 700 000
Autres stades (Frémur, Baraterie...)	1 220 000
ZAC Verneau	1 000 000
<b>Total des principales opérations projetés en 2017</b>	<b>35 207 783</b>

<b>Principales opérations Pilotage mutualisé des politiques</b>	<b>Projet BP 2017</b>
Gros entretien des bâtiments	4 500 000
Refacturations - Moyens informatiques	1 900 000

<b>Total des crédits présentés</b>	<b>41 607 783</b>
<b>Total des crédits 2017 projetés</b>	<b>61 800 000</b>
<b>% sur le total des crédits 2017 projetés</b>	<b>67%</b>

## ■ Recettes d'investissement

Les produits de la section d'investissement se répartissent comme suit :

- L'autofinancement.....5.0 M€ contre 3.6 M€ au BP 2016
- Les emprunts nouveaux .....**27 M€ contre 17.8 M€ au BP 2016**
- Les autres recettes.....42.6 M€ contre 40.46 M€ au BP 2016

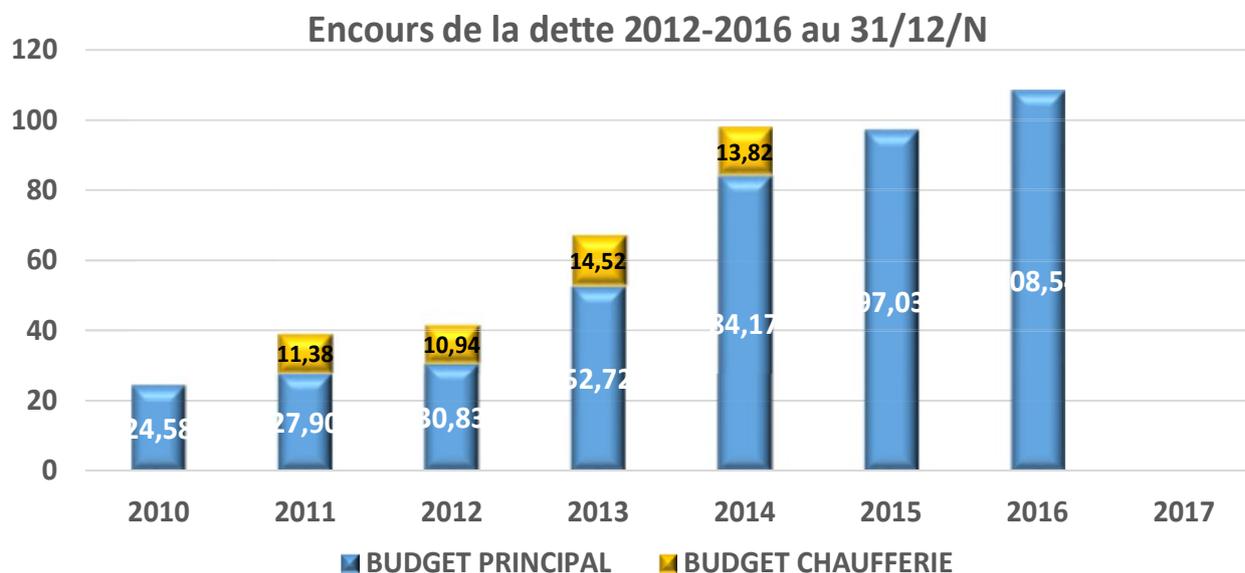
Cette dernière rubrique comprend les subventions d'investissement, le FCTVA, les prévisions de cession....

## IV- Informations sur la structure et la gestion de l'encours de dette

Dans la continuité des différentes présentations réalisées depuis le début de ce mandat, vous trouverez dans cette partie des éléments d'information relatifs:

- à la structure et à l'évolution de l'encours de la dette,
- aux actions 2016 menés pour optimiser ce poste budgétaire.

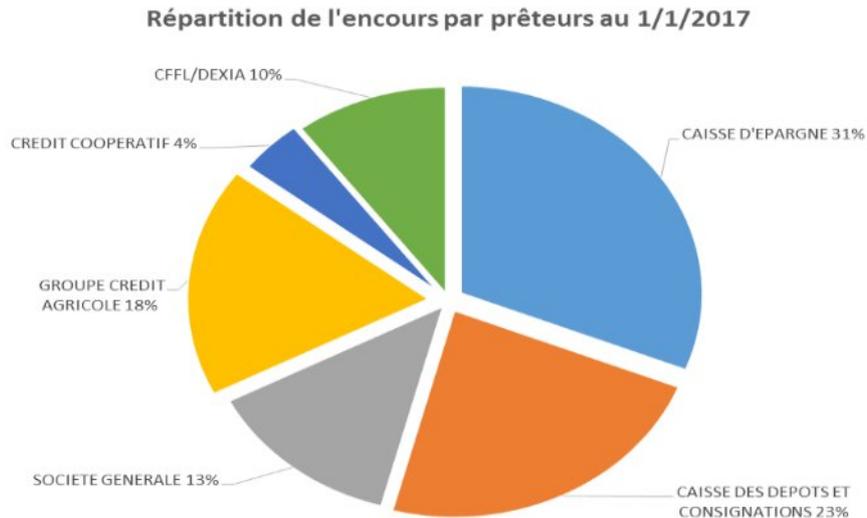
## ■ Evolution et structure de l'encours depuis 2012



N.B. : Transfert des 13 M€ d'encours du budget Chauffage vers ALM au 1/09/2015

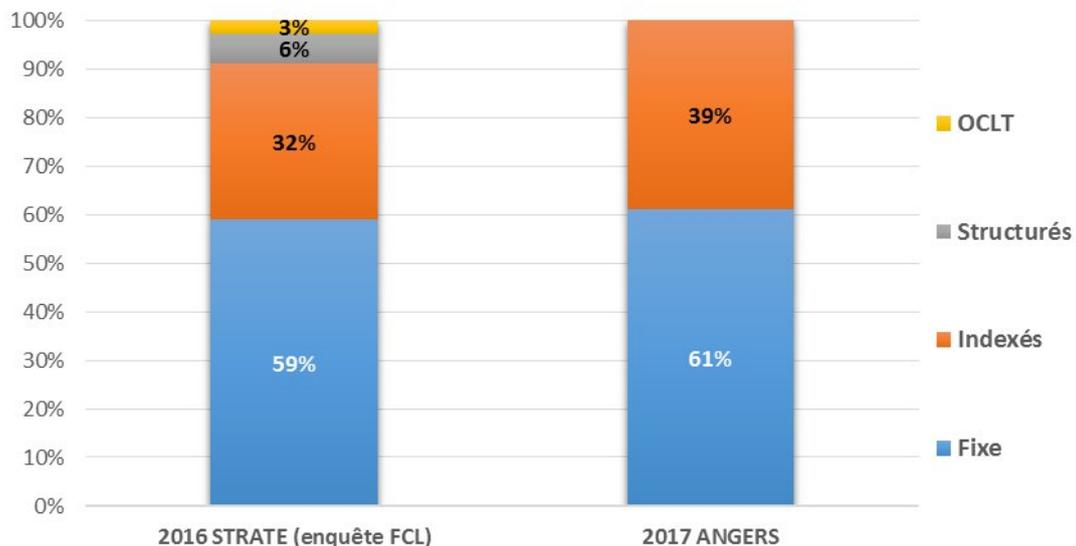
Concernant 2016, l'endettement supplémentaire de 11.5 M€ sur l'ensemble des budgets est le différentiel entre 20,98 M€ de nouveaux emprunts et de 9,47 M€ de remboursement de capital. A noter : l'opération de renégociation qui a occasionné un flux dépenses et recettes de 4 M€.

## ■ Répartition de la dette par prêteur au 1<sup>er</sup> janvier 2017



Pour compléter cette présentation de l'encours par prêteur, vous trouverez ci-après un graphique présentant la composition par type de taux de l'encours de la ville comparée à la structure moyenne des collectivités de notre strate :

## ■ Répartition de la dette par type de prêt au 1er janvier 2017

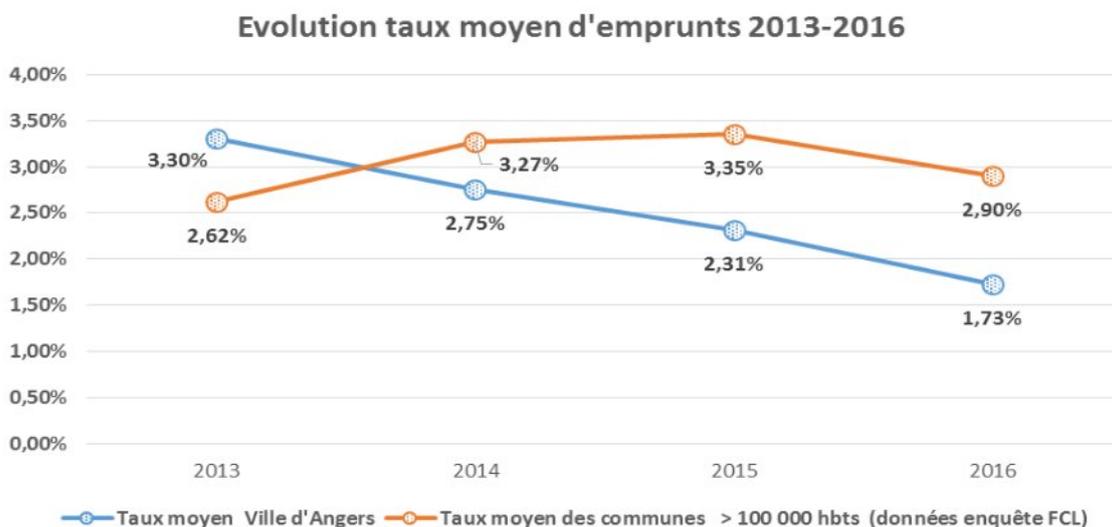


**La dette de la ville est totalement sécurisée.** Cette structure de dette, majoritairement orientée taux fixe (61%), a également le mérite de relativiser le risque d'une remontée des taux variables et des impacts négatifs qu'elle pourrait avoir sur le niveau de nos frais financiers.

La part de taux indexé à 39% nous permet, tout de même, de profiter des niveaux actuels de taux variables particulièrement attractifs.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017**  
**N° 1 (dans l'Ordre du Jour)**

Malgré cette structure sécurisée, le coût de notre dette s'améliore nettement sur ces dernières années, notamment du fait d'un niveau historiquement bas des taux d'intérêt sur les marchés financiers, pour s'établir à **1,73%** alors que celui des communes de même strate se situe à **2,9 %**.



*Si notre collectivité se situait au niveau du taux moyen de sa strate, cela représenterait une inscription supplémentaire de frais financiers d'environ 1,27 M €.*

## ■ Les actions 2016

### Les emprunts 2016 : conditions obtenues

En toute transparence, vous trouverez ci-après les caractéristiques des cinq nouveaux emprunts réalisés en 2016 qui nous permettent d'atteindre ce niveau de taux moyen.

Prêteur	Montant	Durée	Date de signature	Type de taux	Niveau de taux
Arkéa	5 000 000 €	15 ans	juil-16	fixe	0,93%
Caisse d'épargne	5 000 000 €	15 ans	août-16	fixe/ variable	0,48 % en fixe sur 5 ans puis EUR 3M +0,62% sur 10 ans
Caisse des Dépôts et Consignations	262 000 €	20 ans	oct-16	fixe	Prêt à taux Zéro -Croissance Verte
Caisse des Dépôts et Consignations	713 000 €	20 ans	oct-16	fixe	Prêt à taux Zéro -Croissance Verte
Caisse d'épargne	6 000 000 €	20 ans	déc-16	variable/fixe	EUR 3M + 0,32% sur 3 ans puis taux fixe 0,97% sur 17 ans
<b>TOTAL</b>	<b>16 975 000 €</b>				

### Une opération de gestion active de l'encours réalisée fin décembre 2016

En complément de ces emprunts dédiés au financement habituel du programme d'investissement de l'année, une opération de gestion active de notre dette a eu lieu fin 2016. Le prêt renégocié avait été contracté en 2012 avec le Crédit Agricole au taux de 4,72 % dans un contexte de très fortes tensions sur les crédits moyen et long terme alloués aux collectivités.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017**  
**N° 1 (dans l'Ordre du Jour)**

Grâce aux conditions sur les marchés financiers, cette opération de renégociation nous va nous permettre d'obtenir environ 0.5 M€ de gain d'intérêt sur la durée résiduelle du prêt. Le tableau ci-dessous présente succinctement les caractéristiques de l'opération :

Situation actuelle					Proposition de renégociation de la Caisse d'Epargne sur 10 ans : Deux phases : EURIBOR 3M sur 2 ans + 0,29% puis taux fixe de 0,59% sur 8 ans	
CRD au 19/12/2016	Taux fixe	Type de Taux	Dernière Échéance	Intérêts restant dus	Total Indemnité de Remboursement Anticipé + Intérêts avec nouveaux taux	Gain projeté = Intérêts dûs à 4,72 % - Indemnité - intérêts avec nouveaux taux
3 583 333	4,72%	Fixe	19/09/2027	943 476	445 536	<b>497 939</b>

## V- Orientations stratégiques dans le domaine des ressources humaines

Dans un contexte de contraintes et d'incertitudes qui s'invite durablement tant sur le plan financier, que sur celui des évolutions règlementaires que l'Etat entend impulser notamment en matière de dotations, de rémunérations et de transferts de compétences, la Ville d'Angers a souhaité définir des orientations en matière de politique ressources humaines pour la durée du mandat, dès le débat d'orientations budgétaires 2016.

Il s'agissait, dans le cadre de la relecture des politiques publiques, de définir des orientations stratégiques permettant d'adapter le service public local pour répondre aux besoins des Angevins, tout en visant l'objectif de maîtrise des coûts et d'adaptation de nos ressources humaines.

Cette démarche, a rendu possible une gestion renouvelée de nos ressources humaines, fondée sur une vision plus prospective, et un accompagnement des évolutions structurelles de notre manière de produire le service public aux angevins.

Cette nouvelle approche, portée collectivement par l'ensemble des services, vise à anticiper ces évolutions, pour permettre d'adapter nos ressources humaines en termes d'effectifs, de métiers et de compétences.

Ces transformations, peuvent se traduire par des réorganisations de services, et des redéploiements de postes libérés par des départs en retraite ou par des mobilités peuvent être opérés. Ainsi, les postes qui ne sont plus nécessaires pour produire le bon niveau de service sont « gelés » au tableau des emplois. Ils peuvent être réutilisés le cas échéant, pour faire face à de nouveaux besoins. La mobilité interne et l'accompagnement des parcours professionnels est priorisé. Il s'agit là, de rechercher la meilleure adéquation possible entre le niveau de service à rendre et les effectifs et compétences.

Des moyens d'accompagnement du changement sont également mobilisés pour permettre aux managers et aux agents de s'adapter à ces évolutions, par le recours à des dispositifs de formation spécialement conçus, et par la mobilisation en appui des directions opérationnelles des expertises des services ressources.

Par ailleurs, une attention particulière est portée sur la conception des organisations et des environnements de travail afin qu'ils soient favorables en matière de condition de travail pour nos agents.

**Cette démarche a permis en 2016 d'atteindre l'objectif de maîtrise de la masse salariale fixé à – de 1%. Ainsi les dépenses de personnel pour la ville, ont évoluées de 0,07% par rapport à 2015 (CA 2016 / CA 2015).** Les mesures prises par l'Etat, de revalorisation des rémunérations des agents, ainsi que les effets propres au Glissement Vieillesse Technicité ont donc été compensés par les efforts de gestion des services.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017**  
**N° 1 (dans l'Ordre du Jour)**

**Pour le budget primitif 2017, les réorganisations prévues suite à la relecture des politiques publiques, devraient permettre de contenir l'évolution des dépenses de personnel à 0,73%, et ce, malgré l'impact des mesures de l'Etat, au travers de la revalorisation du point d'indice et du protocole d'accord relatif aux Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations.**

Pour ce qui concerne l'évolution du tableau des emplois, il se stabilise à 3028 emplois pour 2017.

## ■ **Budget annexe Boucle optique angevine**

---

Après avoir concentré ses efforts ces dernières années sur le raccordement de différents services de la Ville, le budget annexe devrait en 2017 être davantage consacré à la rénovation des infrastructures du réseau.

<i>Mouvements réels en k€</i>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	62,5	153
Investissement	90,5	0
<b>Total</b>	<b>153</b>	<b>153</b>

## ■ **Conclusion**

---

Le débat d'orientation budgétaire 2017 est l'occasion d'un premier bilan de la stratégie de rétablissement des finances de la Ville d'Angers.

Le résultat le plus satisfaisant est sans aucun doute l'arrêt de la baisse continue de l'épargne depuis plus de 6 ans. Hors effet Communauté Urbaine, notre épargne brute passe ainsi de 20,5 M€ en 2014 à 29.3 M€ en 2016. Et ce dans un contexte extrêmement défavorable de contribution au redressement des finances publiques. Cette ponction par l'Etat représentera à la fin du mandat un manque à gagner de 73 M€.

Avec plus de 55% des dépenses de fonctionnement composées de la rémunération des agents de la collectivité, limiter la progression de la masse salariale est désormais un objectif incontournable. Nous avons tenu cet objectif en 2016 avec une stabilité des charges de personnel (+0,07% par rapport à 2015) en dépit d'une première hausse du point d'indice de 0,6%. La prévision pour 2017 est proche de la nouvelle hausse du point de 0,6% avec une augmentation de 0,73%.

Autre élément de satisfaction pour les Angevins : le programme d'investissement ambitieux estimé à près de 400 M€ sur le mandat qui traduit le respect des engagements de l'équipe municipale. C'est ainsi que 12 M€ seront encore cette année consacrés aux plans Places et Urgence voirie.

Ces résultats seraient nuls et non avenus s'ils se traduisaient par un laxisme budgétaire en matière de recours à l'emprunt. De ce point de vue également nos efforts de gestion nous ont permis de maîtriser l'évolution de la dette qui n'augmente que de 25 M€ entre 2014 et 2016 tout en réalisant 170 M€ d'investissement. Au terme du mandat nous tablons sur un niveau de dette par habitant équivalent à la moyenne nationale.

Respect des engagements, maîtrise des équilibres budgétaires, ambition pour le développement du territoire ont ainsi marqué ce début de mandat. Ces principes continueront de guider notre action.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017**  
**N° 1 (dans l'Ordre du Jour)**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107,  
Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,  
Vu les articles L 2312-1, L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport annexe dédié aux Ressources Humaines,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2017

**DELIBERE**

Prend acte de la présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2017.

Donne acte de l'avancement du schéma de mutualisation et du programme de travail pour 2017.

Donne acte de la communication du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour 2017.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué